



Premier ministre

Hôtel de Matignon, le 25 janvier 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mme Sandrine DOUCET, députée de la Gironde, a remis cet après-midi son rapport de mission sur « *Les territoires de l'éducation artistique et culturelle* » à M. Bernard CAZENEUVE, Premier ministre, à Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à Mme Audrey AZOULAY, ministre de la Culture et de la Communication et à M. Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Depuis le début du quinquennat, l'éducation artistique et culturelle fait l'objet d'une politique interministérielle volontariste dont l'objectif est sa généralisation à tous les jeunes sans distinction, à l'école et hors de l'école. Le comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté réuni le 13 avril 2016 avait témoigné de la volonté du Gouvernement de prolonger cette dynamique, en partant des expériences locales et en levant les freins pouvant exister pour permettre à chaque jeune de bénéficier d'une éducation à l'art et par l'art tout au long de son parcours.

A la suite de ce comité interministériel, le Premier ministre avait confié une mission à Sandrine Doucet, en souhaitant que sa réflexion prenne en compte les axes de travail suivants :

- Les modalités d'interactions entre les acteurs éducatifs, culturels et les collectivités territoriales ;
- Les bonnes pratiques en matière de conception, de mise en œuvre et d'apports de l'éducation artistique et culturelle dans les territoires prioritaires de la politique de la ville et dans les territoires ruraux et périurbains les plus éloignés de l'offre culturelle ;
- La valorisation des réussites, identifications des obstacles et des moyens de les surmonter.

Bernard CAZENEUVE a salué la qualité du rapport de Sandrine DOUCET, qui offre une photographie extrêmement fine de l'éducation artistique et culturelle telle qu'elle se met en œuvre dans les territoires, et contribue à donner une vision claire à la fois des avancées réalisées et des voies d'amélioration possibles. Nourri de ses rencontres et de ses visites sur le terrain, son rapport constitue une contribution essentielle pour franchir une étape supplémentaire dans la généralisation de l'éducation artistique et culturelle et pour améliorer son pilotage et sa réalisation au plus près des territoires, avec l'ensemble des acteurs concernés, en s'appuyant sur le parcours d'éducation artistique et culturelle.

Le Premier ministre a rappelé que concrétiser l'ambition d'une éducation artistique et culturelle pour tous suppose de mettre en place une véritable alliance éducative et culturelle, avec l'ensemble des acteurs concernés.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 - 01 42 75 80 15
communication@pm.gouv.fr